

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 29 juin à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 23 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, arrivée au point n°5, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, arrivée au point n°5, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. VANECLOO Serge, Mme VILLE Augustine, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

M. BAUDRY José, procuration à M. DUYCK
Mme DERONNE Véronique, procuration à M. MAHIEU
Mme GRAMMONT Agnès,
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. FICHEUX
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS
M. RAVET Pierre-Luc,
M. THOREZ Jean-Claude, procuration à Mme HERDIN

Secrétaire de séance : M. DUYCK Joël

Délibération n°2021D145 - Tourisme, voies douces, base nautique et port Flandre Lys – Travaux d'aménagement de la Véloroute de la Lys et mesures compensatoires.

La Vice- Présidente expose au Conseil :

Vu la délibération du 22 mars 2018 relative aux travaux d'aménagement de la Véloroute de la Lys,

Considérant :

Que les travaux de tranche ferme de la Véloroute de la Lys, correspondant à 6km de chemin entre Haverskerque et Merville ont été réalisés de 2019 à 2020 pour un budget de 289 493 € HT,

Que les travaux de la tranche conditionnelle 2 allant de Estaires à Sailly-sur-la-Lys, en rive gauche de la Lys ne seront pas réalisés en raison de la présence de huttes de chasse et qu'une déviation empruntant les abords de Laventie pour rejoindre Sailly-sur-la-Lys depuis la Gorgue est matérialisée,

Qu'un dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé auprès des services de l'Etat en novembre 2020 pour la réalisation des travaux de tranche conditionnelle 1, représentant 6km de cheminement de Merville à La Gorgue, pont d'Estaires, pour un budget de 2 821 582 € HT.

Que des mesures compensatoires, détaillées en annexes 1 et 2 doivent être mises en place pour réduire les impacts du projet de la tranche conditionnelle 1 et que leurs coûts sont estimés à :

- Pour les mesures compensatoires faune flore : 61 000 €HT au titre des investissements et à 150 000 € HT sur 15 ans pour le suivi écologique,
- Pour les mesures compensatoires zones humides : 270 000 € HT au titre des investissements et à 210 000 € pour le suivi écologique et l'entretien sur 15 ans.

Considérant les différentes subventions notifiées à la CCFL sur ce projet pour un total de 1 750 263 €.

- Par l'Etat via la DSIL avec une subvention de 631 138 € sur une dépense subventionnable globale de 3 005 417 € HT pour un achèvement des travaux au 1^{er} juin 2024,
- Par le Conseil départemental du Nord avec une subvention de 500 000 € sur une dépense subventionnable de 2 348 124 € HT pour un achèvement des travaux au 31 juillet 2023,
- Par l'Union Européenne, au travers du projet Eurocyclo, une subvention de 169 125 € sur une dépense éligible de 338 250 € HT et qui soutiendra les travaux réalisés jusqu'au 30 septembre 2022,
- Par le Conseil régional des Hauts de France avec une subvention FEDER de 450 000 € sur une dépense subventionnable globale de 2 500 000 €,
- Par l'Etat, uniquement sur la tranche conditionnelle 1, via l'appel à projet discontinuités cyclables avec une subvention de 631 081 € HT sur une dépense éligible de 3 065 409 € HT incluant uniquement les travaux de la tranche conditionnelle 1 ainsi que les mesures compensatoires.

Considérant les échanges avec la DDTM 59 dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale qui permet d'entrevoir un démarrage des travaux mi-2022.

Après l'avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- APPROUVER les modifications du projet d'aménagement de la Véloroute de la Lys et son budget,
- VALIDER la mise en œuvre des mesures compensatoires de la Véloroute de la Lys et leurs budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Fait à la CCFL

Le Président,

Jacques HURLUS



ANNEXE 1: MESURES COMPENSATOIRES RELATIVES A LA FAUNE ET A LA FLORE

Mesures ERC (source Ecosphere)

Mesures conformes au « Guide d'aide à la définition des mesures ERC » Cerema – janvier 2018 (Code)

Mesures	Commentaire	Coûts (Hors taxes)
Mesure d'évitement		
ME 1 : Balisage et mise en défens des zones sensibles	A préciser dans le cadre de l'assistance à maître d'ouvrage (MR 09)	-
Mesures de réduction		
MR 01 : Mesures classiques de préventions des pollutions		Coût intégré dans l'organisation générale du chantier
MR 02 : Adaptation des périodes d'abattages et de défrichement des ligneux		Intégré au coût des travaux
MR 03 : Abattage doux pour les arbres à cavités (si nécessaire)	670 €HT/journée écologue X 4 j X 2 personnes (binôme obligatoire pour le travail en hauteur) pour le contrôle de arbres	5360 €HT pour le contrôle des arbres Coût de l'abattage des arbres intégrés au coût des travaux
MR 04 : Adaptation de la période du chantier de consolidation des berges		Coût intégré dans l'organisation générale du chantier
MR 05 : Plantation de haies arbustives à arborées avec des espèces indigènes	Plantations sur la base d'1 plant/ml (2 lignes en quinconce - 5000 plants / ha) avec de jeunes plants forestiers en godets + travaux du sol	11 €HT/ml, soit 11 000 €HT/km
MR 06 : Intégration de nichoirs à Martin-pêcheur dans les berges consolidées	110 €HT/nichoir X 4 nichoirs (3 sur le tronçon 1 et 1 sur le tronçon 2)	440 €HT Coût de la pose intégré au coût travaux
MR 07 : Déplacement d'espèces végétales remarquables non protégées	1 j écologue par station, soit 2 j écologue pour 2 stations (1 station de Sison aromatique + 1 station d'Enanthe à feuilles de silaüs + compte-rendu	1 675 €HT
MR 08 : Mesures de prévention relatives aux espèces invasives	Coût du repérage des stations d'espèces exotiques invasives intégré et contrôle des mesures de précaution à mettre en place pendant le chantier intégré dans la MR 09	Compris dans la MR09
	Coût pour le semis couvre-sol	2 500€HT

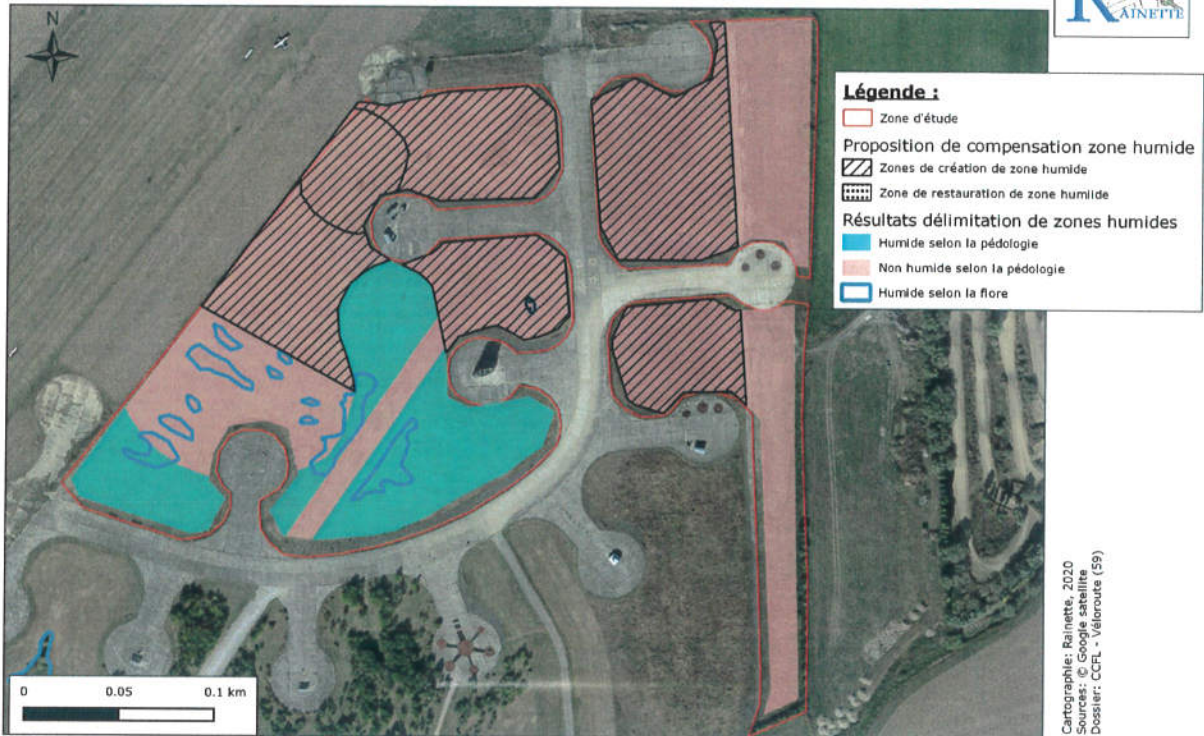
Mesures	Commentaire	Coûts (Hors taxes)
MR 09 : Mise en place d'une assistance au maître d'ouvrage pour les mesures correctrices relatives à la biodiversité Assistance au maître d'ouvrage (AMO) pour la prise en compte de la biodiversité intégrant l'assistance à la définition des projets (relecture des cahiers des charges...), la sensibilisation des entreprises, des visites de site, réunions de chantier et les comptes-rendus. Le coût n'intègre pas les suivis scientifiques chiffrés dans le MS 01 à MS 04.	Coût moyen annuel à ajuster en fonction des besoins Consultation à mener parallèlement à l'opération de maîtrise d'œuvre lorsque le projet sera défini.	

MR 10 : Gestion écologique de l'emprise projet en phase exploitation	Coût d'une gestion extensive < coût d'une gestion classique d'espaces verts.	Intégré dans le coût de gestion et d'entretien de l'infrastructure
MR 11 : Plantation d'une haie-écran	Cf. MR 05	11 €HT/ml, soit 11 000 €HT/km
Mesures compensatoires		
MC 01 : Création d'une roselière	Installation piézomètre et suivi : environ 1000 €HT Décaissement de 600 m ² sur 0,60 cm (à préciser avec les résultats du piézomètre) + 10 % pour créer des berges douces) + exportation des terres : environ 10 000 €HT Travaux de génie écologique (implantation de Phragmites sur la base de 5 plants/m ² sur 1/2 de la surface) : 300 m ² * 15 €HT/m ² = 4 500 €HT	Environ 15 500 €HT pour 600 m ² avec 0,60 cm de décaissement
Mesure d'accompagnement		
Aucune MC proposée		

Suivis		
MS 01 : Suivi des populations des espèces végétales menacées Suivis + 1 compte-rendu par suivi	9 suivis sur 15 ans x 2,5 j/suivi * 670 €HT/j	15 075 €HT pour 9 suivis /15 ans
MS 02 : Suivi des plantations réalisées 6 suivis + 1 compte-rendu par suivi	6 suivis sur 15 ans x 3 j/suivi*670 €HT/j	12 060 €HT pour 6 suivis/15 ans
MS 03 : Suivi scientifique des aménagements réalisés le long de la véloroute et de la gestion mise en œuvre Suivis de la flore, des habitats, des oiseaux, des chauves-souris et des insectes (mutualisation des suivis) + analyse de la gestion au regard des enjeux de biodiversité + 1 compte-rendu par suivi	9 suivis sur 15 ans X 15j/suivi*670 €HT/j	Environ 90 450 €HT pour 9 suivis sur 15 ans
MS 04 : Suivi de l'aménagement de la roselière sur la base du suivi de l'habitat, de la faune et de la flore Suivi de la réussite de l'aménagement (contrôle de la reprise des plans + suivi de l'efficacité de la gestion appliquée) + Suivi de la faune + 1 compte-rendu par suivi	Contrôle de la reprise des plants + contrôle efficacité de la gestion appliquée : 9 suivis sur 15 ans x 1,5 j/suivi*670 €HT/j Suivis de la faune : 9 suivis sur 15 ans x 3j/suivi*670 €HT/j	Environ 27 135 €HT pour 9 suivis sur 15 ans

ANNEXE 2 : MESURES COMPENSATOIRES RELATIVES A LA RESTAURATION DE ZONES HUMIDES

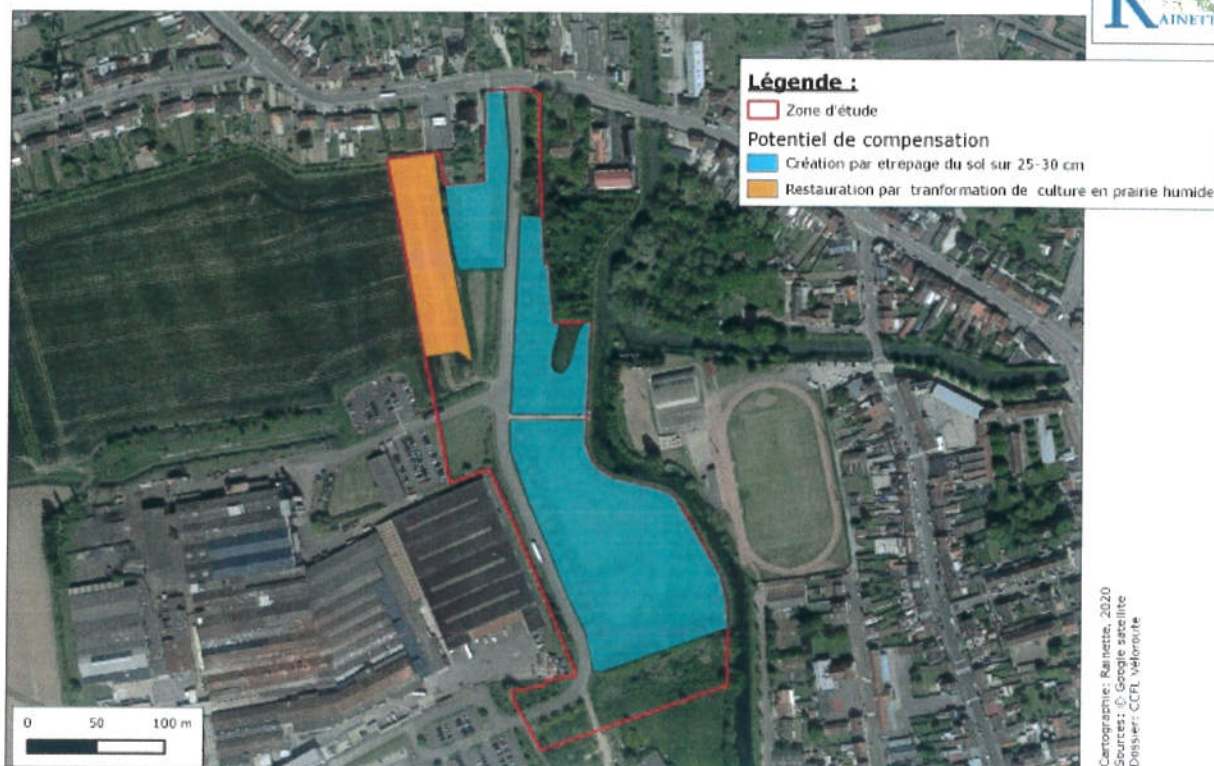
Proposition de surfaces de compensation de zones humides sur la zone n° 8



Localisation de la zone potentiellement propice à l'accueil d'une roselière selon le critère **pédologique**



Potentiel de compensation de zones humides sur la zone d'étude 6



Potentialité de compensation sur les parcelles envisagées dans le cadre du projet de la véloroute de la Lys –